



Que faire si vous n'arrivez pas à faire votre démarche de carte grise en ligne ?

Vérfié le 02 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Des [points numériques](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques) (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par un établissement France Services ou une maison de services au public :

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- France Services / Maison de services au public (<https://annuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=maison+service+public&where=>)

Pour certaines démarches liées à la carte grise, vous pouvez également [faire appel à un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'intérieur](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20324) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20324>). Il vous facturera une somme correspondant à l'opération qu'il réalise à votre place. Cette somme est librement fixée par ce professionnel.